

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 27 octobre 2022

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 euros pour le Secours Populaire Français.
(A l'unanimité)
- 610 euros pour l'association Sportive Socio-éducative école élémentaire Anne Frank (USEP – les futés).
(A l'unanimité)
- 610 euros pour l'association Sportive Socio-éducative école élémentaire des Genêts (USEP).
(A l'unanimité)
- 70 euros pour l'association de La ligue contre le cancer – Comité de moselle.
(A l'unanimité)
- 150 euros pour l'association des séniors de Creutzwald.
(A l'unanimité)

Publié le : 27.10.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 27 octobre 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 27 octobre 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Cession de la parcelle 538 section 02.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que le terrain de 159 m² situé parcelle 538 section 02 n'est pas utilisé par la commune.

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Considérant que ledit terrain appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du terrain de 159 m² situé section 02 parcelle 538 établie par le service des Domaines par courrier en date du 13 décembre 2021,

Considérant la nécessité de créer une servitude en vue de l'entretien de la canalisation d'eau potable,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ce terrain et d'en définir les conditions générales de vente.

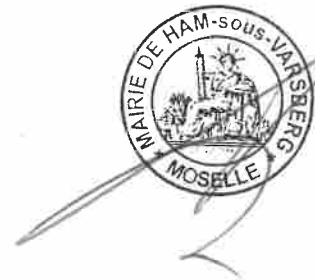
Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession du terrain susmentionné au prix de 16 €/m².
- CREE une servitude en vue de l'entretien de la canalisation d'eau potable.
- DIT que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Publié le : 27.10.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 27 octobre 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 27 octobre 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Projet d'acquisition de la cellule commerciale située 42 rue principale.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la cellule commerciale située 42 rue principale.

Le propriétaire de la cellule commerciale située au 42 rue principale a mis en vente cette dernière. Dans le but de maintenir les services de la société qui exploite la cellule commerciale il est proposé au conseil municipal de l'acquérir et de pérenniser le contrat de location dans des conditions identiques.

Le propriétaire envisage de céder à la commune le bien pour la somme de 100 000,00 € hors frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

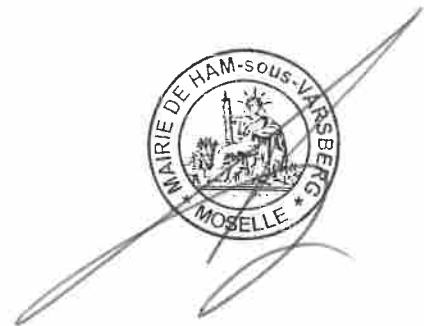
- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 27.10.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 27 octobre 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 27 octobre 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Réalisation d'un emprunt.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

En vue du financement de l'acquisition de la cellule commerciale située au 42 rue Principale à Ham-sous-Varsberg, monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt de 100.000,00 € sur 10 ans.

Une offre a été réceptionnée par la municipalité.

L'offre est celle du Crédit Agricole.

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la souscription d'un prêt et de choisir le Crédit Agricole. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le maire à signer auprès du Crédit Agricole un Prêt dont le remboursement s'effectuera par 40 trimestrialités constantes (2 884.78 €) en capital et intérêts, soit une durée de 10 ans, qui correspond à un taux d'intérêt annuel de 2.90 % fixe. Les frais de dossier s'élèvent à 170,00 €.

S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Autorise le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

« Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ».

Publié le : 27.10.2022

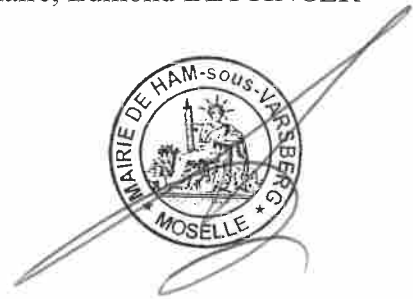
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 27 octobre 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022

Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 27 octobre 2022

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Vente des parcelles du lotissement Lorraine.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le lotissement « Lorraine » est composé de 21 lots.
Le prix de vente proposé est 9.500,00 € TTC l'are.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 30 mars 2015 portant création du budget annexe « Lotissement Lorraine ».

Vu la délibération du 24 février 2020 portant vente des parcelles du lotissement Lorraine.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré à l'unanimité

Fixe la vente des lots au prix de 9.500,00 € TTC l'are.

Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Publié le : 27.10.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 27 octobre 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 27 octobre 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Rapport administratif 2021 du Syndicat Intercommunal des Eaux.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Maire, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui impose « au Maire de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice », a présenté le rapport des activités du S.I.E. (Syndicat Intercommunal des Eaux) pour l'exercice 2021.

Publié le : 27.10.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 27 octobre 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 27 octobre 2022

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 18

OBJET : Commandes de matériels et équipements numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) avant donné procuration :

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER
Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Nicolas WEBER.

Le Maire de la commune de Ham-sous-Varsberg expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 05 novembre 2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte ce point

Publié le : 27.10.2022

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 27 octobre 2022
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre 2022
Le Maire, Edmond BETTINGER

